

Et si 2013 était votre dernière saison ???

Vous êtes professionnels du tourisme en Ardèche et votre fond de commerce c'est l'environnement.

En cette fin août 2013, vous êtes plus que jamais menacés par les gaz et huiles de schiste.

Pourquoi ?

Synthèse en 5 points :

- La société Schuepbach (détentriche du permis de Villeneuve de Berg) a déposé auprès du Conseil d'Etat une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) en invoquant le caractère contraire à la constitution de certains articles de la loi du 13 juillet 2011 qui interdisait la fracturation hydraulique. Si ce recours aboutit début octobre la loi sera abrogée.
- La conséquence immédiate est la réactivation de tous les permis dont Villeneuve de Berg, Montélimar et tous les autres en France.
- Le Rapport de l'Office Parlementaire des Choix d'évaluation des choix scientifiques et Technologiques défend l'exploration et l'exploitation « maîtrisées » des gaz de schiste. Il conclut qu'il n'y a aucune alternative à la fracturation hydraulique. Certains Parlementaires évoquent donc la remise en cause de l'interdiction.
- L'accord commercial Europe/Canada/USA : Il empêcherait toute mesure législative interdisant la Fracturation Hydraulique au nom du libre échange. L'industriel serait en mesure d'exiger du gouvernement en question, des dommages et intérêts de plusieurs millions d'euros. Comme cela se fait déjà au Canada. Discussion en cours au Parlement Européen.
- Et surtout : les 2 permis Bassin d'Alès et Plaine d'Alès qui touchent 11 communes du sud du département sont toujours en cours et présentés comme des permis d'exploitation de pétrole conventionnel.
La commission d'expertise qui a travaillé sur ce permis (commission qui contenait des experts pétroliers mais aucun hydrogéologue) a conclu qu'il fallait faire les études sismiques et un nouveau sondage (forage).
Nous savons que ces études sismiques feront miroiter de fortes réserves pour inciter les décideurs à extraire gaz et surtout huiles lourdes de ce secteur. Ce type d'extraction encore plus polluante que celle des huiles de schiste, serait une première en Europe.

Pour éviter que cette saison soit la dernière :

- Mobilisons nous le vendredi 30 août, à 14h, à la préfecture de Nîmes, avenue Feuchère (face à la gare) lors de la remise du rapport d'expertise du permis du bassin d'Alès par le Préfet du Gard. Si vous ne pouvez vous déplacer vous pouvez manifester votre opposition en participant à la cyber-manif et à la cyber-action sur : <http://www.stopaugazdeschiste07.org/spip.php?article597>

- Venez en tant que représentants professionnels. En effet, les simples citoyens qui s'opposent sont trop souvent stigmatisés et qualifiés à tort d'« écolos » par ceux qui défendent leurs intérêts dans les hydrocarbures non conventionnels. Ce terme inlassablement repris par les médias appauvrit la réalité de l'opposition citoyenne, c'est pourquoi nous invitons les chefs d'entreprise tels que vous à nous rejoindre.

- En tant que chef d'entreprise, créateur de richesse et d'emplois, vous avez un poids important auprès des élus. Vous ne voulez pas voir votre environnement détruit et votre activité disparaître. Il y a urgence à faire remonter vos craintes sur la pérennisation de vos entreprises à vos représentants professionnels et à vos élus.

- Qui viendra en vacances dans une région où poussent les torchères, hurlent les foreuses et où l'eau, notre seule vraie richesse sera glauque et puante ?

- L'indépendance énergétique est un faux problème. Le pétrole sera de toutes façons acheté à des compagnies pétrolières au prix du marché, qu'il vienne de France ou d'ailleurs.

- Quand les pétroliers partiront, nos régions seront définitivement ruinées ainsi que la santé de nos familles.

- On nous promet des emplois ? Combien seront irrémédiablement détruits par cette activité ?

- On ne peut pas simplement dire non : réclamons des alternatives énergétiques et engageons nous dans une réflexion sur une transition, qu'il faudra faire tôt ou tard et qui, elle, sera créatrice d'emplois pérennes.

Les bénévoles du Collectif 07 vous remercient de votre implication et se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer : experts de la commission scientifiques (hydrogéologues notamment) ou de la commission juridique (avocat).

Par ailleurs, ce mouvement apolitique a besoin de soutien financier. Toute aide est la bienvenue pour continuer à informer et aider à la sensibilisation des populations. L'association étant déclarée d'intérêt général, un reçu fiscal peut être fourni et la réduction d'impôt est égale à 66% des sommes versées par les particuliers et 60% des sommes versées par les entreprises (sous conditions de plafonnement).

Vous souhaitez recevoir la lettre d'information, merci de nous communiquer votre adresse mail.

Très cordialement,

Le Collectif Stop au Gaz et Huile de Schiste 07